

LES DECHETS

UN CONTEXTE INSULAIRE QUI COMPLEXIFIE LA GESTION DES DECHETS

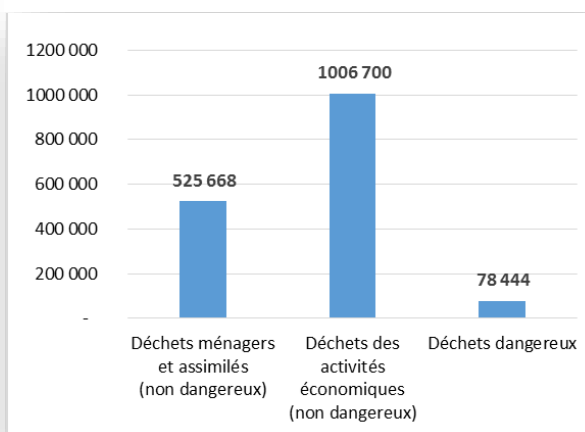
L'analyse de la gestion des déchets utilise classiquement deux typologies pour classer les déchets : **leur origine** (déchets ménagers et assimilés, déchets des activités économiques) et **leur degré de nocivité** pour la santé humaine et l'environnement (déchets dangereux, déchets non dangereux – dont les déchets inertes qui sont souvent distingués de cette dernière catégorie).

A la Réunion, environ **1.6 millions de tonnes** de déchets sont produits par an (hors déchets du BTP), dont la majorité proviennent des activités économiques (62 % en 2011 hors BTP). Environ 5% de ces déchets sont dangereux, principalement des véhicules hors d'usage et du bois traité (DEAL, 2015).

L'insularité complexifie la gestion des déchets, et il apparaît de plus en plus crucial de réduire la production à la source ainsi que de développer des filières de traitement et de valorisation afin d'assurer une durabilité à plus long terme du système économique réunionnais. Dans cette dynamique, la promotion de **l'économie circulaire**, via la mise

en réseau des acteurs et la création de synergies constitue un outil prometteur. L'économie circulaire s'oppose au schéma linéaire extraire-produire-consommer-jeter. Dans le contexte réunionnais, ce modèle émergent trouve une résonance particulière en faveur du développement durable, mais également de l'indépendance énergétique et alimentaire du territoire.

Figure 1 : Quantité de déchets produits à la Réunion en 2011 hors déchets du BTP (en tonne)



DES EXEMPLES D'INITIATIVES REUSSIES

A la Réunion, plusieurs initiatives d'application des principes de l'économie circulaire ont été mises en œuvre. Par exemple, le **projet Ecopal**, porté par l'association Initiative Océan Indien vise à transformer les palettes en meubles et objets du quotidien au lieu d'être broyées et détruites. Ce projet a été retenu en 2016 dans le cadre d'appel à projet pour les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

Autre exemple, la **société Solyval** est spécialisée dans la valorisation des pneumatiques usagés. Elle transforme les pneus en matériau de construction pour les routes, les aires de jeu, les bassins de rétention d'eau, etc. Elle valorise actuellement 4 800 tonnes de pneus par an.

Le secteur industriel des déchets est un secteur clé du développement d'une économie circulaire territoriale : collecte, recyclage et valorisation, traitement. Toutefois, considérant que les déchets ont logiquement vocation à disparaître dans une économie circulaire – du moins que leurs quantités doivent être revues drastiquement à la baisse pour tendre vers la part marginale – il reviendra aux acteurs locaux comme aux industriels d'anticiper et préparer leur évolution pour accompagner la transition territoriale, d'un métier de traitement de déchets vers un métier de remise à niveau des produits et de transformation des matières.

Notons d'ores et déjà qu'un des enjeux pour la Région et les professionnels du déchet sera de **concevoir des outils et une viabilité économique** adaptés aux volumes et aux spécificités locales des gisements. Etant donnée la petite taille des gisements, les possibilités de valorisation et de traitement sont restreintes et coûteuses. Dans ce contexte, le niveau d'exigence vis-à-vis du **caractère « recyclable » des importations** est un élément clé pour assurer une meilleure gestion des déchets sur l'île (SICR, 2017) ainsi que la prévention et la réduction des déchets à la source comme dans les process de production des entreprises.

UNE REGIONALISATION DE LA PLANIFICATION EN MATIERE DE DECHETS

La loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République) prévoit la **régionalisation de la planification de la gestion des déchets**. Auparavant, la gestion des déchets non dangereux relevait d'une compétence des départements et la gestion des déchets dangereux d'une compétence des régions. Dans le cadre de ce transfert de compétence, la planification va connaître une simplification. En effet, actuellement chaque type de déchets fait l'objet d'un plan spécifique (déchets ménagers et assimilés, déchets industriels et déchets du BTP). Dorénavant, un seul plan, le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) réunira les grandes orientations à mettre en œuvre pour l'ensemble des déchets.

La Région de la Réunion vient de lancer un marché pour la réalisation du diagnostic du PRPGD, qui devrait être finalisé courant 2017.

LES FAITS MARQUANTS DEPUIS 2012 :

- **La création de l'Observatoire des déchets** au sein de l'AGORAH qui permet de mieux connaître et mieux suivre l'évolution de la production, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. A terme cet observatoire pourrait s'étendre aux déchets des activités économiques.
- **Le regroupement des compétences de traitement des déchets** au sein de deux syndicats mixtes intercommunaux : **SYDNE** pour la CINOR et la CIREST et **ILEVA** pour la CASUD, la CIVIS et le TCO. Les compétences de collectes restent intercommunales.
- **L'extension du centre de stockage de Sainte-Suzanne**, autorisée le 13 avril 2015 par arrêté préfectoral et celle du **centre de Saint-Pierre en cours d'instruction**.

DES AVANCEMENTS SUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

Tableau 1 : Tonnages des Déchets ménagers et assimilés non dangereux collectés en 2011 (PPGDND, 2016)

	TONNAGES COLLECTES	RATIOS 2011
OMR	236 096 t	287,5 kg/hab./an
Biodéchets	5 293t t	6,4 kg/hab./an
Emballages recyclables et JRM	29 989 t	36,5 kg/hab./an
Cartons	508 t	0,6 kg/hab./an
Verre	8 531 t	10,4 kg/hab./an
Encombrants	84 496 t	102,9 kg/hab./an
Ferrailles	5 336 t	6,5 kg/hab./an
Déchets verts	149 902 t	182,6 kg/hab./an
Textiles et chaussures	Non disponible*	Non disponible*
Pneumatiques usagés	4 265 t	5,2 kg/hab./an
Sous-produits assainissement	22 700 t	27,6 kg/hab./an
TOTAL	547 115 t	666,3 kg/hab./an

En 2014, les déchets ménagers et assimilés s'élèvent à **514 010 tonnes**, soit **611 kg/hab./an¹** (AGORAH, 2016), en diminution de 6% par rapport à 2011. Cette évolution n'est pas significative puisque plusieurs facteurs peuvent venir expliquer des faibles variations de production de déchets (événements cycloniques, changement de la fréquence de collecte, etc.). En 2012, le **taux de déchets enfouis est de 64%**, ce qui représente environ 360 000 tonnes par an. Environ **35% des déchets** sont donc **valorisés**. Le tri sélectif s'est développé plus tardivement qu'en métropole.

Les déchets valorisés sont le verre, les véhicules hors d'usage, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles et batteries, les emballages ménagers recyclables, les déchets verts et les pneus.

¹ Pour référence, la moyenne nationale est de 573 kg/an/hab. en 2013 (ADEME, 2016)

Au vue de la croissance démographique, les deux sites d'enfouissement sont bientôt à saturation : en 2018 pour Saint-Pierre et en 2021 pour Sainte-Suzanne.

UN BESOIN DE CONNAISSANCE ET DE SUIVI DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les déchets des activités économiques sont moins connus et moins suivis. Les dernières données par exemple pour les déchets du BTP datent de 2004. La mise en œuvre du PRPGD devrait contribuer à améliorer ce point.

Concernant la gestion des **déchets dangereux**, il n'existe qu'une **seule structure de traitement** sur l'île qui concerne la valorisation des huiles minérales usagées par la centrale thermique de Bois-Rouge. Les autres déchets sont **exportés en métropole ou en Europe**, ce qui génère des coûts importants (DEAL, 2016 ; SICR, 2017).

Les **déchets du BTP** sont évalués à **environ 4 millions de tonnes**, dont 90% sont inertes. La Cellule économique du BTP (CEBTP) vise à développer les bonnes pratiques et à favoriser le recyclage des déchets du BTP, notamment dans le cadre de travaux publics ou de réaménagement de carrières.

Les **effluents d'élevage** sont estimés à **752 000 tonnes par an** (ARER) et sont produits pour moitié sur trois communes : au Tampon, à St-Paul et Salazie. Ils servent pour partie à l'épandage mais ne sont, pour l'instant, pas valorisés énergétiquement (production de biogaz). Des projets de méthanisation émergent sur le territoire réunionnais. L'ARER estime le potentiel d'énergie du gisement agricole à 85 GWh/an, ce qui représente les besoins en électricité de 29 000 réunionnais.

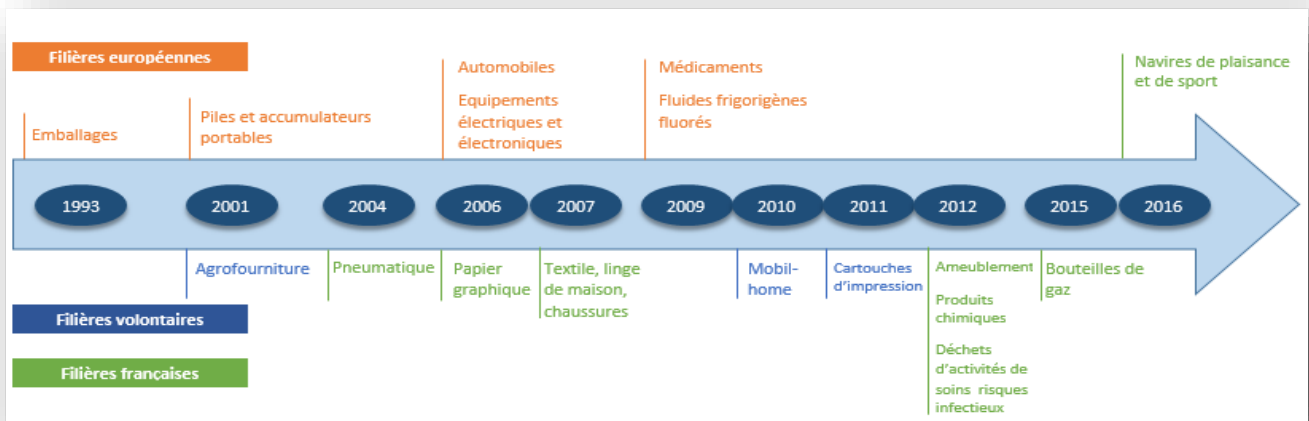
Les **boues de stations d'épuration** représentent en 2016, 21 700 tonnes. Une réflexion est en cours pour valoriser ces boues puisque l'enfouissement n'est pas autorisé.

Dans le cas des filières à **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**, on comptabilise en 2015, **20 000 tonnes de déchets traités** (piles, batteries, pneumatiques, déchets équipements électriques et électroniques, lampes, panneaux photovoltaïque, etc.). L'**ADEME**, en partenariat avec le **Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)** et le **Cluster Green** suit la gestion de ces déchets. L'intégration de filières diverses ne cesse de se développer depuis la création de la première filière REP pour les emballages en 1993 (cf. Figure 1).

Des propositions REponsables

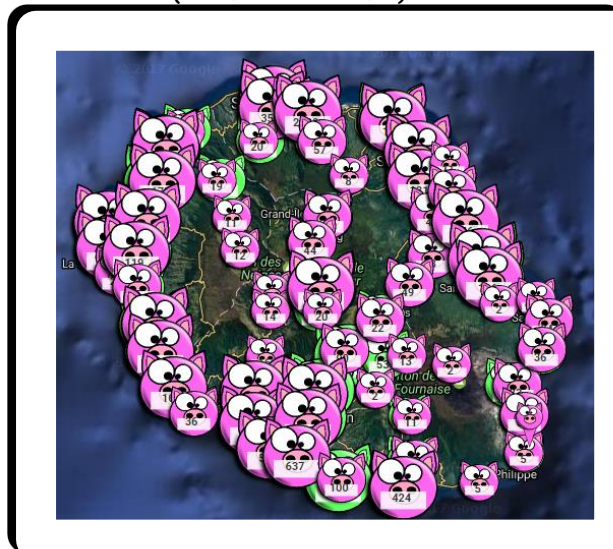
Le SICR et le Cluster Green ont rédigé 17 propositions pour une meilleure prise en compte des spécificités régionales. Parmi celles-ci, la **création d'une incitation à travers le taux d'octroi de mer** (annulé ou augmenté selon que les flux de déchets soient sortant ou entrant), un soutien aux initiatives d'économie circulaire, notamment à travers la **création d'un label** et la promotion des coopérations régionales avec par exemple la mise en œuvre d'un **dispositif d'aide au fret pour les déchets**.

Figure 2 : Dates de mise en œuvre opérationnelle des différentes filières REP selon les réglementations européenne et française et sur base du volontariat (ADEME)



UNE REGLEMENTATION PEU RESPECTEE

Figure 3 : La Rényon lé sal !
(www.bandcochon.re)



photos à l'appui.

Un enjeu majeur sur le territoire de la Réunion concerne le **manque de respect de la réglementation en matière de déchets**, aussi bien concernant les sites de traitement que les lieux de dépôts. La DEAL constate chaque année l'apparition de **5 à 10 sites non autorisés de traitement des déchets** (DEAL, 2016). Cela s'explique par la rentabilité de cette activité clandestine, puisque de nombreux pays voisins sont en demande de matériaux à valoriser (notamment des véhicules hors d'usage).

A ce problème s'ajoute celui des dépôts sauvages, aussi bien en milieu urbain que rural. Un **état des lieux** a été réalisé en 2016 par l'AGORAH. Il identifie **1920 dépôts sauvages**. Pour faire face à ce problème, un site internet a été créé en 2011 (bandcochon.re) qui vise à donner à chaque citoyen, la possibilité de rapporter la géolocalisation des décharges sauvages,

ANALYSE PAR MICROREGION



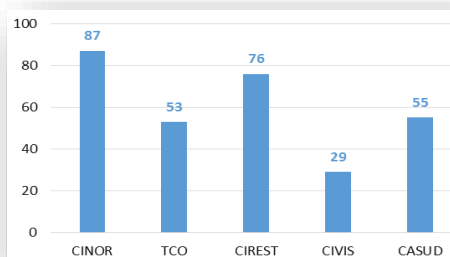
Les données par microrégion sont assez éparées. On peut retenir que la CINOR et le TCO sont les collectivités les mieux dotées en termes de déchetterie (AGORAH, 2012) : autour de 5 déchetteries pour 100 000 hab., contre 4 pour la CIREST et la CIVIS et 3 pour la CASUD.

La collecte en déchetterie est également très différente selon les collectivités puisque la CIVIS enregistre **29 kg de déchet par an et par habitant** alors que la CINOR est à **87 kg/an/hab.**, soit trois fois plus.

La quantité de déchets par déchetterie est elle aussi variable avec un minimum de 1030 tonnes pour le TCO et 2264 pour la CASUD.

A noter que le TCO est le seul lauréat à la Réunion de l'appel à projets "**Zéro gaspillage zéro déchets**" lancé par le Ministère de l'Environnement en 2014. Une démarche d'écologie industrielle est actuellement engagée par le TCO pour identifier des synergies à développer entre les acteurs économiques présents dans les zones d'activité dans le cadre des réflexions menées pour le projet d'écocité.

Figure 4 : Collecte de déchets en déchetterie par an par collectivité (en kg/hab./an)



QUELLES REPONSES APORTEES POUR LE TERRITOIRE ?

Actuellement trois documents d'orientation existent pour gérer les déchets :

- Le **Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Public** élaboré par le Conseil Départemental (2004),
- Le **Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux** (PREDIS) piloté par le Conseil Régional (2010),
- Le **Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non dangereux** (PPGDND) approuvé par le Conseil Régional (2016).

La loi NOTRe prévoit la régionalisation de la gestion des déchets avec l'élaboration d'un seul document stratégique pour mettre en œuvre une politique globale et cohérente : le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD). Ce plan est en cours de réalisation par la Région, avec une perspective de validation courant 2018. Ce document de planification comportera un plan d'action pour l'économie circulaire.

Pour aller plus loin :

Synthèse PREDIS : http://www.regionreunion.com/fr/spip/IMG/pdf/Region_Reunion-Synthese_PREDIS_PREDAMA_revise-Mise_a_dispo.pdf

PPGDND: http://www.regionreunion.com/fr/spip/IMG/pdf/Region_Reunion_-_PPGDND_valide_230616-2.pdf.

LES INDICATEURS DU PER

- ⇒ Quantité de déchets ménagers collectés par habitant,
- ⇒ Taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés,
- ⇒ Part de déchets enfouis sur sites autorisés aux normes,
- ⇒ Quantité de déchets dangereux produits par les entreprises.

ORGANISMES RENCONTRES

DEAL – Service Prévention des Risques et Environnement Industriel :
<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>

Région: <http://www.regionreunion.com>

AGORAH: <http://www.agorah.com>

CERBTP: <http://www.btp-reunion.net>

SICR: <http://sicr.re>

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, 2016, Les autres filières, 12 p.

AGORAH, 2012, Chiffres clés des déchets ménagers et assimilés à la Réunion, 48 p.

AGORAH, 2016, SAR : les indicateurs environnementaux, 154 p.

AGORAH, 2016, Etat des lieux des dépôts sauvages à la Réunion, 200 p.

AVPUR, 2016, Bilan des filières REP, Valorisation des déchets de pneumatiques à la Réunion, 13 p.

ATBR, 2016, Bilan des filières REP, Valorisation des déchets d'accumulateurs à la Réunion, 13 p.

DEAL, 2015, Industrie et environnement à la Réunion, 46 p.

Région Réunion, 2017, Thématique « Prévention et gestion des déchets à la Réunion », 27 p.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site
cartographique du Profil Environnemental de la Réunion :

www.profil-environnemental.re